



Syndicat mixte du
bassin du
gave de Pau



VALLÉE D'OSSAU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Syndicat mixte du bassin du gave de Pau Communauté de communes Vallée d'Ossau

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux pour le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) du bassin versant du Neez et du Soust au titre des articles L211-7 et L214-1 et suivants du code de l'environnement sur les communes de Sévignacq-Meyracq, Rébénacq, Bescat, Buzy, Gan, Bosdarros, Rontignon, Uzos, Mazères-Lezons, Jurançon, Gelos et Pau
Du mercredi 23 novembre 2022 à 14h00 au vendredi 23 décembre 2022 à 17h00

Objet de l'enquête :

Le public est informé qu'en application de l'arrêté du 2 novembre 2022 du Syndicat mixte du bassin du gave de Pau (SMBGP) et de la Communauté de communes Vallée d'Ossau (CCVO), une enquête publique, d'une durée de 31 jours consécutifs, est ouverte **du mercredi 23 novembre 2022 à 14h00 au vendredi 23 décembre 2022 à 17h00**, sur le territoire des communes. Elle porte sur la demande de déclaration d'intérêt général et d'autorisation de travaux pour le plan pluriannuel de gestion des cours d'eau (PPG) du bassin versant du Neez et du Soust au titre des articles L211-7 et L214-1 et suivants du code de l'environnement sur le territoire des communes précitées sollicitée par le SMBGP dont le siège se trouve :
Technopole Hélioparc Pau-Pyrénées – 2 av. du Président Pierre Angot – 64000 PAU.

La demande relève des rubriques 3150, 3210 et 3350 définies aux articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement.

Pétitionnaires : Monsieur Michel CAPERAN, Président du SMBGP et Monsieur Jean-Paul CASAUBON, Président de la CCVO

Lieux et siège de l'enquête :

Siège de l'enquête : commune de Gan

Lieu du projet : Sévignacq-Meyracq, Rébénacq, Bescat, Buzy, Gan, Bosdarros, Rontignon, Uzos, Mazères-Lezons, Jurançon, Gelos et Pau

Désignation du commissaire enquêteur :

M. Jean-Yves MADEC (magistrat à la retraite) a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Pau par décision n°E22000077/64

Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête publique, pendant la durée de l'enquête :

Sur support papier :

En mairie de Gan – 19 place de la Mairie – 64290 GAN - pendant les heures d'ouverture des bureaux (Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h, exceptés les jours fériés).

En mairie de Gelos – 49 rue Eugène Daure – 64110 GELOS - pendant les heures d'ouverture des bureaux (Du lundi au vendredi de 8h15 à 12h30 et de 14h à 17h30, exceptés les jours fériés).

En mairie de Rébénacq – 2 place de la Mairie – 64260 REBENACQ - pendant les heures d'ouverture des bureaux (les mardis, mercredi et vendredis de 9h à 17h, les jeudis de 9h à 12h30 et les samedis de 9h à 12h,

exceptés les jours fériés).

Dans les autres mairies concernées sous la forme d'un résumé non technique pendant les heures d'ouverture des bureaux.

Sur support informatique :

Sur les sites internet : <https://www.smbgp.com/actualites> ; <https://cc-ossau.fr/>

Le dossier est communicable à toute personne, sur sa demande et à ses frais, dès la publication de l'enquête, auprès du SMBGP.

Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations et propositions durant toute la durée de l'enquête :

- consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête en mairies ;
- adresser un courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Gan ; adresser par courriel à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse : si.gavedepau@heliantis.net

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites sur le registre d'enquête publique sont consultables au siège de l'enquête. Celles adressées par courriel seront également consultables au siège de l'enquête publique dans les meilleurs délais.

Les observations du public sont communicables aux frais de toute personne qui en fait la demande pendant la durée de l'enquête.

Toute observation et proposition, courrier postal ou courriel, réceptionné **après le vendredi 23 décembre à 17h00** (date et heure de clôture de l'enquête), ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public et assurera les permanences suivantes, en mairie de :

- Gan le mercredi 23 novembre de 14 h à 17 h
- Gelos le vendredi 9 décembre de 14h à 17 h
- Rébénacq le vendredi 23 décembre de 14 h à 17 h

Lieux où, à l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur :

Toute personne peut prendre connaissance pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur : en mairie de Gan et sur les sites internet du SMBGP et la CCVO.

Décision susceptible d'être adoptée à l'issue de l'enquête publique :

La décision du Préfet des Pyrénées-Atlantiques susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une déclaration d'intérêt général des travaux assortie du respect d'éventuelles prescriptions ou un refus.

**Le Syndicat mixte du bassin du gave de Pau
La Communauté de communes Vallée d'Ossau**